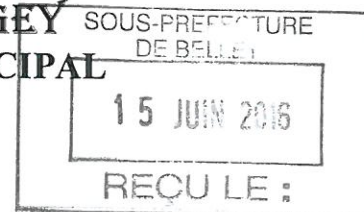


N°D2016-05-06  
République Française  
Département de l'Ain

**COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY**  
**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**



Membres :	
En exercice :	20
Présents :	17
Absents :	3
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil seize et le vingt-cinq mai** à dix neuf heures.

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. **BERGER Charles, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2016.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, NARDINI Christèle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, Mrs BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, THEVENON Cyril, VUILLEROD René.

Excusée : Mme. GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme RAPAUT Christine.

Absent : M. ANGELIER Fabrice, SPELLANI Clément.

Mme. PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

**Objet** : Election d'un Délégué suppléant supplémentaire au SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-Communication de l'Ain)

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la modification du statut du SIEA qui a débattu pour une multiplication des assemblées générales des délégués titulaires, à la demande du syndicat il est nécessaire pour la commune d'ARBOYS EN BUGEY d'élire un nouveau délégué suppléant supplémentaire au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain. M. Le Maire demande un candidat parmi le conseil municipal.

Est candidat M. JACOB René Christian.

Le maire Invite le conseil municipal à procéder à l'élection de M. JACOB René Christian comme délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-Communication de l'Ain.

- **M. JACOB René Christian** a obtenu 16 voix sur 17 voix et est élu le **Délégué Suppléant** supplémentaire de la Commune désigné pour siéger au Conseil Syndical d'énergie et d'e-Communication de l'Ain.

-  
Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

**Adoptée à l'unanimité des présents.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.